

UN LIBRARY

JUN 21 1979



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECT. ON



Distr.
GENERALE

S/13403
20 juin 1979

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 19 JUIN 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent de la République populaire d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte d'un communiqué publié par le colonel Iko Carreira, ministre de la défense de la République populaire d'Angola et membre du Bureau politique du Comité central du MPLA - Parti des travailleurs.

Le représentant permanent de la République populaire d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies demande que ce communiqué soit publié et distribué en tant que document du Conseil de sécurité au titre de la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

Annexe

Communiqué du colonel Iko Carreira, ministre de la défense de la République populaire d'Angola et membre du Bureau politique du Comité central du MPLA - parti des travailleurs

Le 11 juin 1979, à 7 heures du matin, une escadrille de Mirages appartenant à l'armée raciste sud-africaine a bombardé le village de Humbe situé dans la province de Cunene, faisant des morts et des blessés parmi la population civile. Ces appareils ont également détruit plusieurs véhicules et d'autre matériel appartenant au Ministère du bâtiment et du logement ainsi qu'à une coopérative de vente.

Les forces militaires racistes de l'Afrique du Sud multiplient actuellement leurs actes de provocation en concentrant un grand nombre de troupes sur la frontière, en multipliant les violations de notre espace aérien et également en détruisant du matériel coûteux appartenant à la population.
